



Extrait du Registre des Délibérations

Boissy-Saint-Léger le, 10 juillet 2020

Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Conseil municipal du 10 juillet 2020
Délibération n° 2020-75

Objet : BUDGET PRIMITIF 2020.

Nomenclature « ACTES » : 7.1

Date de convocation : 3 juillet 2020

Date d'affichage : 3 juillet 2020

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 32
- Absents : 0
- Représenté : 1
- Votants : 33

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique salle des fêtes, le 10 juillet 2020 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, maire.

Sont présents : Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Eveline NOURY, Monsieur Fabrice NICOLAS, Madame Muriel FERRY, Michel BARTHES, Madame Odile BERNARDI, Monsieur Pierre CHAVINIER, Madame Jacqueline PICHON, Monsieur Thierry VASSE, Madame Touria HAFYANE, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie CURIE, Monsieur Zouhir AGHACHOU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Eric MORGENTHALER, Monsieur Adama CISSOKHO, Monsieur Jacques DJENGOU-MBOULE, Monsieur Bakary DIABIRA, Madame Marie-Angèle YAPO, Madame Amelle NAIT AMARA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Evelyne BAUMONT, Monsieur Taylan TUZLU, Madame Martine KLAJNBAUM, Madame Laure THIBAUT, Monsieur Moncef JENDOUBI, Madame Claire DE SOUSA, Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Fabrice NGALIEMA (arrivé à 14h07 mn), Madame Ingrid CITERNE (arrivée à 14h14 mn), Monsieur Christian LARGER, Madame Pascale ISEL.

Absent ayant donné procuration : Monsieur Stéphane MAUGAN est représenté par Madame Eveline NOURY.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de deux secrétaires de séance pris au sein du Conseil ; **Mme Claire CHAUCHARD et M. Fabrice NGALIEMA** sont désignés pour remplir cette fonction.

Mme Céline LENDARO Directrice Générale Adjointe des Services, M. Stéphane DENNEULIN Directeur Financier, Mme Elise MAINSANT Directrice du Développement Urbain, Mme Béatrice LAINÉ Assistante du DGS assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à quatorze heures six minutes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité,

MAIRIE

Vu la délibération n° 2020-2020-71 en date du 10 juillet 2020 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu les délibérations n° 2020-73 et n° 2020-74 de la présente séance approuvant le compte administratif et décidant de l'affectation du résultat de 2019,

Considérant l'avis exprimé par la commission Administration générale – Finances- Ressources Humaines – Développement Economique – Intercommunalité le 6 juillet 2020,

Entendu le rapport de Monsieur Fabrice NICOLAS,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 8 votes contre ((MME THIBAUT, M. JENDOUBI, MME DE DOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, MME CITERNE, M. LARGER, MME ISEL).

Article 1 : **ADOpte** le budget primitif 2020,

Article 2 : **PRECISE** que le budget primitif 2020 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2019, au vu du compte administratif, du compte de gestion 2019 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette même séance,

Article 3 : **ARRETE** le budget primitif pour 2020 à 28 569 105,64€ en fonctionnement et 12 943 035,97 € en investissement.

En section de fonctionnement, ce budget prend en compte :

1) Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2020	DEPENSES
011	Charges courantes		4 487 023,06 €
012	Charges de personnel		12 840 000,00 €
014	Atténuation de produits		96 302,00 €
65	Autres charges courantes		6 443 141,00 €
66	Charges financières		311 400,00 €
67	Charges exceptionnelles		17 550,00 €
022	Dépenses imprévues		100 000,00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement		24 295 416,06 €
023	Virement de section à section		3 223 689,58 €
042	Opération d'ordre		1 050 000,00 €
	Total dépenses d'ordre de		4 273 689,58 €

	fonctionnement	
	Total	28 569 105,64 €

2) Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	RECETTES 2020
013	Atténuation de charges	115 000,00 €
70	Produit des services	1 216 991,00 €
73	Impôts et taxes	19 438 223,00 €
74	Dotations / participations	5 149 643,00 €
75	Autres produits	356 077,00 €
	Recettes de gestion courante	26 275 934,00 €
76	Produits financiers	2 655,00 €
77	Produits exceptionnels	383 800,00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	26 662 389,00 €
002	Résultat reporté	1 906 716,64 €
	Total recettes cumulées	28 569 105,64€

En section d'investissement, ce budget prend en compte :

1) Dépenses d'investissement

Chapitre	LIBELLE	DEPENSES 2020
20	Immobilisations incorporelles	49 320,00 €
204	Subventions d'équipement versées	156 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 276 636,00 €
23	Immobilisations en cours	5 083 320,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 436 500,00 €
	Reports	3 703 255,01 €
001	Déficit reporté	237 604,96 €
	Total	12 943 035,97 €

2) Recettes d'investissement

Chapitre	LIBELLE	RECETTES 2020
13	Subventions d'investissement	2 468 846,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 218 524,00 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 023 000,42 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 237 726,87 €
165	Dépôts et cautionnements	5 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	12 616,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	3 223 689,58 €
040	Opérations d'ordres entre sections	1 050 000,00 €
	Reports	1 703 133,10 €
	TOTAL	12 943 035,97 €

Article 4: Conformément aux dispositions de l'article R 4211 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative peut-être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission :
en Préfecture le, 17 JUIL. 2020
et de la publication le 17 JUIL. 2020

Boissy-Saint-Léger, Le 10 juillet 2020
Pour extrait conforme
Le Maire,

Régis CHARBONNIER

